



# Retraite supplémentaire Groupe

Accord SAFRAN du 6 novembre 2017

**La cfecgc** Safran Aircraft Engines

## La retraite supplémentaire, c'est quoi ?

La retraite supplémentaire est un régime qui s'ajoute au régime de retraite de base de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (AGIRC, ARCCO) pour constituer un supplément de retraite à celle versée par le régime général.

Ce mécanisme permet de compenser en partie la baisse du taux de remplacement de salaire au moment du départ à la retraite (ratio entre le montant de la retraite et celui du dernier salaire net).

Ce régime est financé intégralement par une cotisation de l'employeur et représente aujourd'hui **23 M€ par an pour 14 630** ingénieurs et cadres du Groupe (périmètre France).

## La retraite supplémentaire SAFRAN, avant signature

En place depuis **1997** grâce à un accord d'entreprise, le régime de retraite supplémentaire à cotisation définie (dit article 83) pour les ingénieurs et cadres a été progressivement étendu à l'ensemble des sociétés du groupe SAFRAN. Pour SAFRAN Aircraft Engines la cotisation définie sur la tranche B (au dessus du PASS : Plafond Annuel Sécurité Sociale soit 39228 € pour 2017).

Malheureusement l'augmentation de ce plafond a exclu progressivement les jeunes ingénieurs et cadres du bénéfice de ce régime et en l'absence de consolidation du Groupe des écarts notables dans les cotisations sont alors apparus.

Depuis plusieurs années la *cfecgc* revendiquait l'ouverture de négociations sur ce sujet ainsi que l'extension de cette mesure à toutes les catégories socio professionnelles.

Début 2017 la Direction Groupe a enfin accepté d'ouvrir des négociations visant à améliorer et homogénéiser le régime mis en place en 1997.

En revanche, les Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise du groupe ne sont toujours pas intégrés à ce dispositif.

## Les apports de la signature de l'accord

Tous les **ingénieurs et cadres**, dès leur embauche avec maintenant :

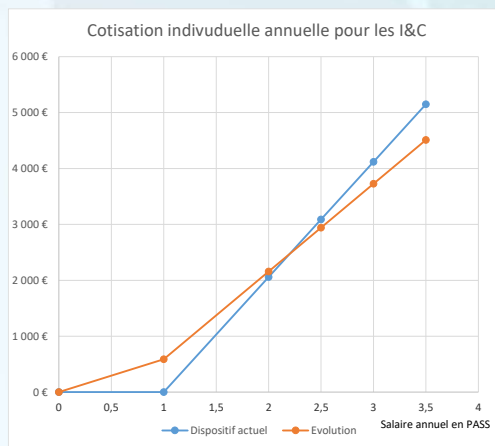
- **Un dispositif unique pour tout le groupe** (sauf SES qui a un dispositif particulier aujourd'hui).
- **Une cotisation exprimée en % du salaire et non plus en % de la masse salariale** pour une meilleure lisibilité.
- **Une cotisation qui s'applique**, non plus dès la tranche B mais **désormais au premier euro de salaire pour permettre aux jeunes d'y accéder**. A noter la possibilité de VIF (Versement Individuel Facultatif) déductible du revenu imposable.
- **Un dispositif globalement amélioré** avec une augmentation de 5 M€ environ de la contribution employeur.

## Impacts du nouvel accord chez Safran Aircraft Engines

Par rapport au système en vigueur chez Safran Aircraft Engines, ce dispositif améliore la situation pour 90% des Ingénieurs & Cadres et notamment pour les plus jeunes.

Par contre, le revers de la médaille, c'est qu'environ 400 ingénieurs et cadres (3B à 3C) se trouvent perdants avec ce nouvel accord et voient les cotisations employeur baisser à leur encontre.

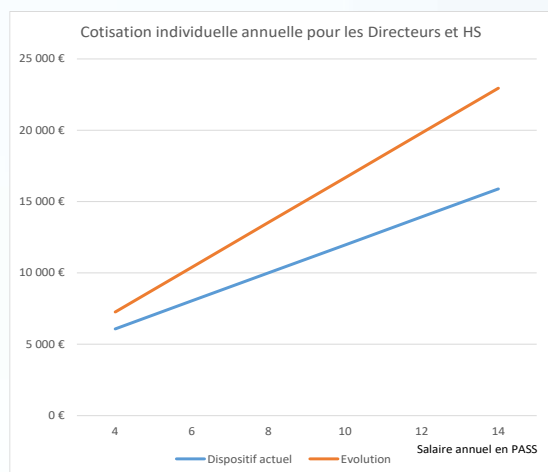
**La cfecgc demande à la Direction de Safran Aircraft Engines de mettre en place des mesures spécifiques afin de rattraper la baisse des cotisations des salariés concernés et les mettre au même niveau que les autres.**



## Cas spécifique des Directeurs et Hors Statuts

Cette demande nous paraît d'autant plus légitime que la Direction vient de prendre unilatéralement la décision d'augmenter sa contribution (**entre 20% et 45%**) au régime de retraite supplémentaire « article 83 » additionnel réservée uniquement aux Directeurs et HS.

**Après les actions gratuites et les voitures de fonction, la Direction continue d'apporter encore plus d'avantages aux Directeurs et Hors Statuts creusant ainsi l'écart avec le reste des salariés.**



*A contrario, pour les Directeurs & Hors Statuts, SAFRAN a mis en place de manière unilatérale deux « super retraites » d'une enveloppe de 10 M€ par an payée par l'entreprise pour 500 personnes.*



**Malgré cela la cfecgc s'est déclarée signataire de cet accord Groupe car elle considère qu'il améliore la situation de la majorité des Ingénieurs & Cadres du Groupe et notamment les plus jeunes.**

